



COMMUNE DE LABROUSSE
Procès-verbal de la réunion du conseil municipal
du 29 octobre 2024 à 20h30

Le 29 octobre 2024, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 21 octobre 2024, conformément aux articles L. 2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard PRADAL maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de conseillers municipaux présents : 14

Présents : Mmes AMARAL Emmanuelle ; CHASSAGNE Chrystel ; Mme MALGOUZOU Nathalie ; PUYBOUFFAT Delphine ; TOURLAN Anne.
Mrs BADUEL Sébastien ; BRUEL Marcel ; NOEL Géraud ; Nicolas LAMOUREUX ; THER Benoit ; Eric AURATUS ; Thierry DAUDE ; OUSTRY Michel ; PRADAL Gérard.

Absents :

Pouvoirs : aucun.

Assistait à la réunion Mme Sandrine MONS secrétaire de mairie,

Formant la majorité des membres en exercice.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Mr THER Benoit est désigné pour remplir cette fonction.

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2024 qui est approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

DÉCISION MODIFICATIVE

Afin d'assurer le financement de la place de La fontaine (mairie, église) suite à divers travaux supplémentaires et dans l'attente du versement des subventions, une décision modificative (n°2) du budget principal de 10 000,00€ sera effectuée auprès de la ligne (réhabilitation ancienne mairie).

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents.

LIGNE DE TRÉSORERIE

La ligne de trésorerie souscrite auprès du Crédit Agricole Centre France arrive à échéance au mois de décembre 2024.

Le conseil municipal décide de renouveler cette ligne de trésorerie à hauteur de 87 000,00€ pour une durée de 12 mois.

Afin de rembourser la ligne de trésorerie et de répondre aux besoins de financement de fin d'année et début 2025, le conseil municipal décide de souscrire un emprunt de 90 000.00 € auprès du Crédit Agricole Centre France.

ADMISSION EN NON VALEUR

Le conseil municipal décide de déléguer au maire la possibilité d'admettre en non-valeur des créances inférieures à 100.00€ dont le recouvrement est compromis malgré l'action du comptable public.

DÉNEIGEMENT

Afin de faciliter le déneigement du village du DAT, village excentré de la commune, le conseil municipal décide de confier cette mission à Mr ROCAZEL entreprise de travaux public dans ce même village.

Une convention précisant la mission sera signée avec le responsable de l'entreprise, cette convention couvrira la période du 01 novembre 2024 au 31 octobre 2025.

TRAVAUX

Profitant de la vacance de locataires, les employés communaux ont réalisés des travaux d'amélioration aux logements le l'immeuble de L'ex-école de Moissac, en particulier un réaménagement des cuisines avec la pose d'éléments neufs.

Désormais les 2 logements sont à nouveau loués.

Après une visite sur site avec Marcel BRUEL et Alexandre SOULPIN de l'entreprise SOULPIN TP, le conseil municipal valide la proposition financière pour une réhabilitation partielle du chemin communal qui donne accès au lieu-dit Escambous.

Fin de séance à 22 h 30